

Ministère de l'Intérieur

NOMINATION d'un sous-directeur	2087
NOMINATION de chefs de service	2087
CESSATION de fonctions d'un chef de service ..	2087

Ministère des Finances

DECRET N° 83-704 du 30 juillet 1983 pris en application de la loi N° 83-81 du 30 juillet 1983, modifiant la loi N° 82-91 du 31 décembre 1982 portant loi de finances pour la gestion 1983	2088
---	------

Ministère de l'Economie Nationale

ARRETE du Ministre de l'Economie Nationale du 26 juillet 1983, relatif à un permis de recherche du 2ème groupe	2098
--	------

Ministère de l'Education Nationale

DECRET N° 83-703 du 26 juillet 1983, modifiant et complétant le décret N° 82-527 du 16 mars 1982 relatif à l'indemnité de zone rurale, accordée à certains enseignants de l'enseignement primaire	2099
---	------

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

NOMINATION de secrétaires principaux de l'enseignement supérieur et de recherche	2099
--	------

Ministère de l'Agriculture

NOMINATION d'un inspecteur administratif	2099
---	------

Ministère de la Santé Publique

ARRETE du Ministre de la Santé Publique du 26 juillet 1983, modifiant l'arrêté du 5 mai 1982, relatif à la désignation d'ordonnateurs secondaires	2100
---	------

Avis et Communications

Ministère de l'Intérieur

AVIS relatifs aux opérations de recensement dans les communes de Tébourba, Manouba et Sers	2100
--	------

Ministère des Finances

AVIS relatif à l'ouverture de la 8ème émission de la 19ème tranche de bons d'équipement	2101
---	------

Ministère de l'Economie Nationale

BREVETS d'invention	2101
---------------------------	------

Banque Centrale de Tunisie

SITUATION de la Banque Centrale de Tunisie ..	2102
---	------

Annonces

ANNONCES	2103	ADJUDICATIONS et appels d'offres	2110
----------------	------	--	------

Lois

Loi N° 83-79 du 30 juillet 1983, portant ratification de l'Accord de prêt conclu à Washington le 28 février 1983 entre la République Tunisienne et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement et relatif au Projet d'Irrigation en Tunisie Centrale (1).

Au nom du Peuple,

Nous, Habib Bourguiba, Président de la République Tunisienne ;

La Chambre des Députés ayant adopté,

Promulguons la loi dont la teneur suit :

Article Unique. — Est ratifié l'Accord de prêt annexé à la présente loi, conclu à Washington le 28 février 1983 entre la République Tunisienne et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement d'un montant de Seize Millions Cinq Cent Mille Dollars (16.500.000 \$) et relatif au Projet d'Irrigation en Tunisie Centrale.

La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait au Palais de Skanès, le 30 juillet 1983

Le Président de la République Tunisienne

Habib BOURGUIBA

(1) Travaux préparatoires :
Discussion et adoption par la Chambre des Députés dans sa séance du 26 juillet 1983.

Loi N° 83-80 du 30 juillet 1983, portant autorisation de l'octroi de la garantie de l'Etat au contrat de crédit conclu entre l'Organisation Arabe des Télécommunications Spatiales et la Société Nippon Electric Compagny « N.E.C. » (1).

Au nom du peuple,

Nous, Habib Bourguiba, Président de la République Tunisienne ;

La Chambre des Députés ayant adopté,

Promulguons la loi dont la teneur suit :

Article Unique. — Le Ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Etat est autorisé à accorder la garantie de l'Etat pour le remboursement du crédit conclu entre l'Organisation Arabe des Télécommunications Spatiales et de la Société Nippon Electric Compagny « N. E. C. » dans les conditions fixées en annexe à la présente loi.

La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait au Palais de Skanès le 30 juillet 1983

Le Président de la République Tunisienne

Habib BOURGUIBA

(1) Travaux préparatoires :
Discussion et adoption par la Chambre des Députés dans sa séance du 26 juillet 1983.